

Protection des troupeaux contre la prédation

Rédaction

Mathieu Barreteau (DDTM 06), Cendrine Bornerand (DDT 73), Marie Cabrol (Adem), Anne Dumé (DDT 04), Laurent Garde (Cerpam), Emmanuelle Genevet (OIER-Suamme 30), Sylvain Golé (Cerpam 04), Marie-Catherine Leclerc (Idele), Alexandra Moret (DDT 05), Thierry Niez (Cerpam 05), Jérôme Patrouiller (DDT 38), Catherine Rocher (OIER-Suamme 48), Thomas Romagny (Adem)

Comité de rédaction

Les rédacteurs avec Laurent Charnay (Dreal-RA), Pascale Eimer (MAAP-DGPAAT), Pascal Grosjean (Draaf-RA), Véronique Guillon (Draaf-RA), Julien Transy (MEDDE-DGALN)

Contributions

Yoan Aguer (CRA Franche-Comté), Tiago Damey (Cerpam 06), Marc Dimanche (Cerpam), Frédéric Decaluwe (ONCFS), Éric Marboutin (ONCFS), Pierre-Yves Quenette (ONCFS), Patrice Raydelet (Pôle Grands Prédateurs Jura), Philippe Lecomte (DDTM 06), Christelle Maupoux (DDT 26), Yannick Joly (DDT 74), Damien Isnard (DDT 04), Bernard Lambert (OIER-Suamme 66)

Merci aux relecteurs...

Jean-Pierre Legeard (Cerpam), Dominique Narboux (Adem), Rémi Leconte (MRE), Edmond Tchakérian (Idele), Fabienne Launay (Idele), Bernard Lianzon (DDT 25), Guilhem Aussibal (OIER-Suamme 34)

Illustrations

Dessins originaux © Bernard Nicolas 2012
Photo de couverture © Mathieu Barreteau 2012
Fond de couverture © Florent Favier 2012

© Cardère éditeur 2012
© Cerpam 2012

ISBN 978-2-914053-67-9
ISBN 978-2-917309-01-8

Le code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Le non-respect de cette disposition met en danger l'édition, notamment scientifique. Toute reproduction, partielle ou totale, du présent ouvrage, est interdite sans autorisation de l'éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) 3 rue Hautefeuille, Paris 6^e.

Techniques Pastorales

CERPAM – OIER-SUAMME – ADEM –
DDT/M 04-05-06-38-73 – IDELE



Protection des troupeaux contre la prédation

Coordination

Laurent Garde

Coédition Cerpam – Cardère éditeur

Sommaire

<i>Protéger les troupeaux des prédateurs : une démarche globale</i>	9
LES CONTEXTES DES PRÉDATIONS EN FRANCE	15
Loups, lynx, ours, chiens divagants.....	17
Un premier bilan de la protection des troupeaux	27
Diversité des prédateurs, diversité des élevages	34
La dimension territoriale de l'installation de prédateurs sauvages	38
LES OUTILS DU DIAGNOSTIC : DE L'EXPERTISE DE VULNÉRABILITÉ	
À L'ÉTUDE TERRITORIALE	41
Les méthodes nécessaires pour traiter les situations au cas par cas	43
À l'échelle de l'unité de gestion pâturée : le diagnostic de vulnérabilité	45
À l'échelle de l'exploitation : le diagnostic de vulnérabilité et de sensibilité	49
À l'échelle du territoire : le diagnostic territorial	53
LES STRATÉGIES DE PROTECTION DES TROUPEAUX	59
L'anticipation de l'arrivée de loups	61
L'arrivée de loups ou la gestion de crise	65
La protection des troupeaux dans la durée face aux loups en estive.....	71
La protection des troupeaux dans la durée face aux loups sur les pâturages de l'exploitation	80
La protection des troupeaux face au chien divagant	91
La protection des troupeaux face au lynx	92
LES SYSTÈMES D'EFFAROUCHEMENT	97
Description technique	99
Les stimuli visuels	101
Les stimuli auditifs	107
Les stimuli visuels et auditifs combinés.....	108
Les stimuli olfactifs et gustatifs	111
Les stimuli corporels	113
Efficacité	116

CHIENS DE PROTECTION ET AUTRES ANIMAUX DE PROTECTION.....	119
Efficacité en termes de protection	121
Description technique.....	124
Intégration dans le système pastoral et faisabilité	131
Intégration du chien de protection dans l'environnement humain et naturel ..	136
Conditions pour la mise en œuvre d'un chien de protection	148
Conditions d'entretien d'un chien de protection	181
Coût d'un chien de protection	199
Autres animaux de protection : un point rapide sur les connaissances disponibles	200
LES CLÔTURES	213
Les principes généraux de la protection par la clôture	215
Les parcs de regroupement nocturne et de chôme	219
Les parcs de pâturage sécurisés contre la prédation.....	234
Le parc d'appui au gardiennage	252
Concevoir une clôture électrique efficace pour la protection	257
AMÉNAGEMENTS ET ÉQUIPEMENTS PASTORAUX NÉCESSAIRES POUR METTRE EN ŒUVRE LES MESURES DE PROTECTION DES TROUPEAUX	275
Un nouveau contexte induit par la fixation des grands prédateurs	277
Construire des logements de bergers au plus près du troupeau.....	278
Créer des points d'eau sécurisés	283
Améliorer la visibilité dans les secteurs boisés ou embroussaillés.....	284
Réorganiser les éleveurs et restructurer le foncier	286
QUATRE EXEMPLES DE MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS DE SÉCURISATION DU TROUPEAU EN ALPAGE ET EN EXPLOITATION	289
<i>Bibliographie</i>	305
<i>Sigles et acronymes</i>	310



© A. Moret

Protéger les troupeaux des prédateurs : une démarche globale

Le développement de populations de prédateurs sauvages en France et des dégâts qu'ils occasionnent aux troupeaux ressuscitent un passé déjà ancien, mais constituent un phénomène nouveau pour les éleveurs touchés. Historiquement, les territoires de présence des grands prédateurs ont commencé à se réduire dès le XVIII^e siècle. Leur éradication, engagée après la Révolution française, avait abouti à la disparition complète des loups et des lynx entre la deuxième moitié du XIX^e siècle et la première moitié du XX^e siècle. Seul un petit noyau d'ours subsistait dans la partie ouest du massif pyrénéen, où l'élevage ovin laitier prédomine.

Les documents historiques rendent compte de l'ampleur de la prédation, notamment celle des loups, sur les troupeaux domestiques (De Beaufort 1988). Mais depuis près d'un siècle, les éleveurs n'ont connu que des prédateurs bien moindres quantitativement et bien moins contraignantes, dues à des chiens divagants ou à des animaux sauvages opportunistes tels que les renards, les aigles, les corbeaux, les sangliers.

Or pendant ces cent dernières années s'est développé de façon importante un élevage ovin producteur de viande, notamment dans les régions que leurs « handicaps naturels » rendent peu favorables aux autres spéculations, et en premier lieu la montagne sèche. L'extension à large échelle de cette nouvelle forme d'élevage sur de grandes surfaces d'herbages naturels et de parcours a bénéficié, comme au Royaume-Uni un siècle auparavant, de la disparition des grands prédateurs.

Le retour des grands prédateurs, naturel ou issu de lâchers, se déploie en France depuis deux décennies dans les massifs montagneux périphériques que sont les Alpes, le Jura et les Pyrénées. Leur installation est la conséquence logique des grandes mutations intervenues dans l'espace montagnard avec la déprise agricole :

fermeture des milieux à très grande échelle avec le reboisement artificiel ou naturel et l'embroussaillage d'une part, croissance rapide des populations d'ongulés sauvages, cerfs, chamois, chevreuils, mouflons, garnissant le garde-manger des grands prédateurs d'autre part. Enfin les mesures de protection strictes dont ces derniers font l'objet à l'échelle européenne facilitent leur expansion.

Ces nouvelles populations de grands prédateurs entrent ainsi inévitablement en confrontation directe avec ces formes d'élevage qui se sont déployées en leur absence, dans un contexte socio-économique de main-d'œuvre devenue rare et chère dans les exploitations. Pendant ces deux décennies, les éleveurs ovins ont ainsi dû faire face à une prédation en augmentation rapide, notamment dans les Alpes avec les loups. Un important travail technique s'est progressivement construit en partenariat entre services de l'État et services pastoraux. Il concerne la protection des troupeaux d'une part, l'analyse de l'impact des loups sur les systèmes d'élevage d'autre part. Ce travail a permis des avancées réelles, même si la prédation continue à s'accroître. L'expérience acquise de la protection des troupeaux, des conditions de sa mise en œuvre, enfin des contraintes engendrées pour le triptyque que constituent l'animal, le milieu naturel et le travailleur, ont pu être formalisées.

Le présent guide technique de la PROTECTION DES TROUPEAUX CONTRE LA PRÉDATION ambitionne de rendre compte de cette expérience. Sa réalisation est portée conjointement par un groupe de rédaction constitué par les services pastoraux de Provence-Alpes-Côte d'Azur et de Languedoc-Roussillon (Cerpam, OIER-Suamme) et l'Institut de l'Élevage, regroupés dans l'Unité commune de programme « Pastoralisme méditerranéen », le service pastoral de la Drôme (Adem), enfin les DDT ou DDTM des départements des Alpes de Haute-Provence, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Isère et Savoie représentées par leurs techniciens en charge de la protection des troupeaux. Des compléments ont été apportés par les services de l'ONCFS des différents massifs concernés, la chambre régionale d'Agriculture de Franche-Comté et le Pôle grands prédateurs Jura.

L'expérience ainsi restituée est majoritairement issue du massif alpin et des systèmes d'élevage ovins allaitants confrontés aux loups. Au-delà de ce champ premier de validité, l'ouvrage vise aussi à prendre en compte la diversité des systèmes d'élevage, ovins, caprins, bovins, face aux différents prédateurs, loups, lynx, ours, chiens divagants. Dans tous les cas, les outils de protection décrits sont les mêmes. Mais leur mise en œuvre, leur efficacité, les contraintes qu'ils engendrent, dépendent des contextes de prédation et d'élevage.

L'écriture d'un tel ouvrage technique, à destination des techniciens et des éleveurs qui sont confrontés à cette réalité, reste un exercice délicat. Les passions que soulève la protection des grands prédateurs d'une part, le rejet généralisé de leur présence par les éleveurs d'autre part, rendent difficile une écriture ambitionnant simplement de rendre compte des faits constatés. Comme cela a été souligné lors du colloque d'Aix-en-Provence en juin 2006, le loup est tout à la fois « enjeu de biodiversité » et « calamité agricole » (Garde 2007). La réalité de terrain nécessite de « penser la



complexité » et non pas de procéder par affirmation ou dénégation définitive. Les rédacteurs n'ont pas d'autre objectif que d'accompagner la mise en œuvre des moyens de protection, et d'en souligner les limites.

La protection des troupeaux relève d'une démarche globale aux différentes échelles de l'unité de gestion pâturée, de l'exploitation, du territoire. Elle nécessite pour cela de disposer d'une démarche de diagnostic individualisée, d'une boîte à outils garnie d'une diversité de solutions à combiner selon les cas, enfin d'une logique d'accompagnement des exploitations et d'aménagement, raisonnée en fonction des spécificités d'un territoire.

C'est dans cet esprit que ce guide, après l'exposition rapide des **CONTEXTES DE PRÉDATIONS**, présente dans un premier temps les **OUTILS DU DIAGNOSTIC, DE L'EXPERTISE DE VULNÉRABILITÉ À L'ÉTUDE TERRITORIALE**, applicables aux différentes échelles qui vont de l'unité de gestion pastorale à l'exploitation et au territoire.

Dans un deuxième temps, l'ouvrage étudie les **STRATÉGIES DE PROTECTION DES TROUPEAUX**, en les raisonnant en permanence par rapport à l'intensité du risque, par rapport aussi aux logiques des



© DDT Drôme

exploitations au sein desquelles elles ont à se déployer, et par rapport enfin à la grande diversité des systèmes d'élevage et des territoires. Ce chapitre rassemble les informations acquises concernant le loup, le lynx, le chien divagant.

Le troisième temps, c'est la « boîte à outils » des moyens de protection qui représente le cœur de l'ouvrage, avec les différents outils mobilisables : les outils d'EFFAROUCHEMENT ; les CHIENS DE PROTECTION et d'éventuels autres animaux mobilisables à cet effet ; les CLÔTURES électriques utilisables, soit pour rassembler les bêtes la nuit et mieux les protéger, soit pour les laisser au pâturage dans une enceinte sécurisée.

Dans un quatrième temps, sont exposés les ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS qui permettent de consolider le système pastoral dans la durée et de le rendre moins vulnérable et plus résistant face au risque des prédateurs.

Près de vingt ans après l'arrivée des loups en France, ce guide s'avère sans doute plus nécessaire que jamais. En effet, tous les acteurs concernés devront assumer deux réalités incontournables ; la première, c'est que la présence des prédateurs sauvages est un phénomène durable dans la société contemporaine ; la deuxième, c'est que tous les systèmes d'élevage n'auront pas la même capacité d'y faire face, et que certaines exploitations n'y survivront pas, aussi bien raisonnés que soient les dispositifs publics.

En ce sens, les choix de gestion des populations de prédateurs sauvages qui vont être engagés seront déterminants aussi pour les capacités d'adaptation des exploitations à cette nouvelle donne, dans un contexte budgétaire où l'ampleur des besoins financiers pour la protection des troupeaux se révèle chaque année plus forte.